



## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

**La Commission scolaire de Sorel-Tracy ne perçoit aucun paiement à ses bureaux.**

- **Aux guichets automatiques ou aux comptoirs** de toutes les institutions financières
- **Par Internet** (sur le site de votre institution financière) – utilisez le numéro de référence de 20 chiffres inscrit sur votre compte de taxe tout en prenant soin de choisir le bon nom de fournisseur.

BANQUE TD CANADA TRUST : Commission scolaire Sorel-Tracy Taxes

BANQUE CIBC : Comm. Scolaire – Sorel Tracy

CAISSES DESJARDINS : Commission scolaire Sorel-Tracy – Taxes

BANQUE SCOTIA : C.S Sorel-Tracy ou Sorel-Tracy (C.S.)

BANQUE RBC : CS Sorel-Tracy – Taxes scolaires

BANQUE LAURENTIENNE : CS Sorel-Tracy – Taxes scolaires

BANQUE NATIONALE : Commission scolaire Sorel-Tracy - Taxes scolaires

BANQUE DE MONTRÉAL : CS Sorel-Tracy–Taxes scolaires

BANQUE TANGERINE : Commission scolaire Sorel-Tracy – Taxes scolaires

- **Par la poste** et en libellant votre chèque à l'ordre de la *Commission scolaire de Sorel-Tracy*. Utiliser l'enveloppe-réponse et joindre le ou les coupons détachables correspondants à l'adresse suivante : C.P. 1360, Sorel-Tracy (Québec), J3P 7L5.
- **Par l'entremise de votre créancier hypothécaire.** Si vos taxes sont payées par votre celui-ci, vous devrez vous-même lui transmettre l'original de votre compte. Il vous appartient de vérifier que le paiement soit bien effectué au plus tard à la date d'échéance.

En vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire est payable en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300\$. Le premier versement est dû le 31<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte de taxe scolaire. Le deuxième versement est dû le 121<sup>e</sup> jour.

Vous devez vous assurer d'effectuer le paiement de votre compte dans les temps requis et ce, en toutes circonstances (ex. : courrier égaré, grève des postes, etc.). Le montant de la taxe scolaire d'une propriété inscrite au registre de la Commission scolaire de Sorel-Tracy est disponible via notre site Internet [www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca) sous « Taxe scolaire ».